

École maternelle « Arc en ciel »
Le Bourg
17270 Bussac-Forêt

Conseil d'école du mardi 14 novembre 2017

Ouverture de la séance à 18 h 00

Pour la Municipalité : M. Ardois, conseiller municipal

Pour les parents d'élèves: Messieurs Navarre et Labaye (titulaires), Mesdames Landron et David (suppléantes)

Pour l'équipe enseignante : Mesdames Prévost (PS/MS) et de Ligt (MS/GS)

ATSEM : Mesdames Lorient et Fauray ainsi qu'Ophélie Hurier (apprentie ATSEM)

DDEN : Monsieur Filteau.

Excusées : Mme Poujol – Inspectrice de l'Éducation Nationale ; Mme Mattiazzo, maire de la commune.

Présidente : Mme de Ligt, directrice de l'école

Secrétaire : Mme Prévost

Tour de table et présentation.

1 - Présentation des effectifs et de la répartition dans les classes

Un total de 42 élèves (répartis sur 2 classes) :

- une classe de PS/MS à 21 élèves avec 13 PS et 8 MS ;
- une classe de MS/GS à 21 élèves avec 8 MS et 13 GS

Les élèves ont été répartis sur les 2 classes en fonction de critères pédagogiques.

2 - Mise à jour des Plans Particuliers de Mise en Sécurité et évacuation en cas d'incendie.

2.1 La Mise en Sécurité ou **confinement** des élèves ne s'effectue qu'en cas d'événements graves (feux de forêts, tempête, déversement de produits chimiques ...).

Il n'y a pas de PAI cette année.

Le lieu de confinement se situe en salle de motricité, toutes les fournitures nécessaires à la gestion de la situation de crise ont été contrôlées en début d'année et se trouvent à disposition dans le dortoir attenant à la salle de confinement (eau, nourriture, couvertures, toilettes sèches ...).

Un exercice de confinement aura lieu en milieu d'année scolaire, de préférence le matin.

2.2 Le PPMS « **attentat-intrusion** » permet d'anticiper et de traiter deux types de situations :

- l'attentat commis à l'intérieur ou aux abords immédiats d'une école ou d'un établissement scolaire, qui en est la cible directe, auquel doit être assimilée toute forme d'attaque armée au sein d'une enceinte scolaire ;
- l'attentat et toute forme d'attaque armée, commis à proximité d'une école ou d'un établissement scolaire, qui imposent de mettre en œuvre des mesures de protection adaptées même si l'établissement lui-même n'est pas directement visé.

Le lieu de confinement se situe dans le dortoir, toutes les fournitures nécessaires à la gestion de la situation de crise ont été contrôlées en début d'année et se situent dans ce même lieu.

Un exercice de confinement a été proposé ce matin.

Une explication est donnée aux parents relativement à la nécessité de ne pas venir à l'école chercher son enfant afin de laisser la circulation la plus large possible aux équipes de secours.

En école maternelle, la préparation psychologique des élèves se fait dans le cas 1 par une lecture d'album : "La tempête de Claude Ponti" par exemple, illustrant la nécessité de trouver refuge pour se protéger et dans le cas 2 par un jeu de "cache-cache" et "Roi du silence".

Il s'agit d'un exercice visant à se préparer et non d'un scénario à mettre en place systématiquement car il peut différer selon le lieu de l'éventuelle attaque.

2.3 Un exercice d'évacuation **en cas d'incendie** a été effectué le mercredi 18 octobre à 10 h pour nos classes plus la classe de Mme Pineaud (CE1 CE2) qui se trouvait en décroisement chez nous.

Temps d'évacuation : avant l'appel 3 minutes, après l'appel 5 minutes. Lieu de mise à l'abri : parking de la gare.

3) Présentation du règlement intérieur de l'école

Lecture du règlement et vote.

Remarque :

Une attention particulière sera portée à la fréquentation scolaire, qui devra être régulière et à l'importance de justifier par écrit les absences comme de prévenir par téléphone le jour de l'absence en laissant un message sur le répondeur.

L'inscription à l'école maternelle n'est certes pas obligatoire, mais elle requiert une assiduité et une régularité afin que la scolarisation se fasse avec succès et assure le bien être de l'élève.

La question d'une solution aux problèmes des poux est posée. Les enseignantes répondent que les parents sont informés dès que les « poux sont de retour ». Ils n'existent pas de mesures d'exclusion possible en cas de poux sauf s'il s'avère que l'enfant n'est pas traité.

4) Travaux (demandés et point sur les travaux)

La Directrice fait le point à la lecture des travaux demandés en juin dernier.

Il resterait le bureau de direction à repeindre et un escabeau à acheter. Le nôtre est dangereux.

Mme de Ligt demande des nouvelles du « swing » qui a disparu (de couleur jaune, marque

ASCO).

Les robinets des enfants devant la cantine sont à régler : le débit est beaucoup trop fort.

La Directrice remercie la municipalité pour les travaux déjà effectués.

5) Projets d'activités et sorties prévues pour l'année scolaire.

La sortie à Port-Maubert dans le cadre du projet départemental "Sentier des Arts" a été annulée pour cause d'intempérie. Madame Laccoste, conseillère pédagogique en Arts Visuels, nous proposera prioritairement en mai des activités artistiques sur la plage de Saint-Palais.

5.1 USEP : avec l'école de Montlieu la Garde et celle de Vallet pour la classe de Mme Prévost.

• 3 sorties prévues :

- Jeudi 16 novembre au gymnase de Montlieu la Garde pour une rencontre autour du thème des activités gymniques.

- Jeudi 26 avril à l'école de Vallet pour une rencontre vélo, trotinettes et objets roulants

- Jeudi 21 juin à la maison de la Forêt de Montlieu la Garde pour une rencontre avec des petits jeux d'orientations et des jeux traditionnels.

Mme de Ligt déplore le fait que la municipalité ne verse plus d'aide pour le paiement des cotisations USEP, attachée à la gratuité de l'école publique, c'est la coopérative scolaire qui paiera les adhésions, pour un montant de 146 euros.

Mme Prévost avait prévenu lors du troisième conseil d'école qu'elle souhaitait participer au projet USEP, il est dommage que la municipalité n'en ait pas tenu compte. M. Labaye demande s'il n'est pas possible de trouver 150 euros dans le budget municipal ? M. Ardois répond que non.

5.2 Bibliothèque : les deux classes se rendent chaque semaine à la bibliothèque municipale (PS/MS le Mardi matin depuis le retour des vacances de la Toussaint, MS/GS le vendredi matin) pour des ateliers de lecture en compagnie des parents désireux de participer. Les parents sont nombreux à nous accompagner chaque semaine.

Elle remercie également Mme Ducoux, ATSEM à la retraite, qui participe aux activités de bibliothèque et nous accompagne lors de nombreuses sorties.

Mme de Ligt remercie la bibliothécaire pour son grand professionnalisme.

5.3 Jardin : dans la continuité du projet.

Le projet reprendra un peu avant le printemps, nous solliciterons les parents pour des graines, des plants ...

5.4 Cuisine : les élèves des deux classes cuisinent au moins une fois par mois pour les MS/GS et une fois par période pour les PS/MS (soupe, confiture, pâtisserie ...), les parents d'élèves sont conviés à participer à ces ateliers conviviaux.

5.5 Décloisonnements :

Décloisonnement MS : Chaque après-midi de 13 h 30 à 14 h 45 les élèves de moyenne section des deux classes se retrouvent dans la classe de Mme Prévost. Ils travaillent essentiellement en phonologie (apprendre à écouter, articuler, scander les syllabes d'un mot, ...) et en numération à

travers de nombreux jeux de manipulations.

Un décloisonnement GS/CP est prévu cette année afin de permettre aux élèves de faire connaissance avec Mme Bassiny et leur future classe de CP. Les modalités n'ont pas encore été définies par les enseignantes mais Mme de Ligt souhaite que ce moment qui peut engendrer un stress inutile soit extrêmement bien préparé et l'occasion de se réjouir de grandir.

Par ailleurs, l'essentiel de la liaison se fait au quotidien dans les deux classes GS et CP en fonction des préconisations issues du document du Pôle maternelle 17 : Des actions de liaison GS/CP selon les objectifs repérés. Des actions par chapitre pour favoriser un passage sans rupture de la maternelle à l'élémentaire : l'espace, le temps de l'élève, l'organisation, les scénarios pédagogiques.

Le document est consultable à l'adresse suivante :

http://ww2.ac-poitiers.fr/ia17-pedagogie/IMG/pdf/liaison_GS-CP.pdf

Bien sûr, pour les enfants comme pour les parents, le cours préparatoire représente un rite de passage important, une transition de la petite enfance au monde des presque grands. Pour autant, nul besoin de s'inquiéter.

Le décloisonnement devra permettre de désacraliser le CP aux yeux des maternelles qui pourraient craindre ce passage en classe supérieure.

Un décloisonnement MS/GS et CM1/CM2 (classe de Mme Mélissa Millet) : un mercredi sur deux nos parrains lecteurs viennent à l'école pour nous lire une histoire. C'est un moment convivial et réjouissant. Les grands lisent et préparent aussi des jeux et des activités en lien avec les albums. Un groupe de 6 grands préparent, par ailleurs, la mise en scène d'un album qu'ils nous présentent régulièrement. Nous préparons nous aussi une mise en scène d'album pour leur faire un petit spectacle.

Un décloisonnement MS/GS et CE1/CE2 (classe de Mme Isabelle Pinaud) Une fois par période nous nous retrouverons tout une matinée autour d'un projet commun qui mêlera cuisine, artiste, jeux ... Le lendemain nous nous retrouverons pour déguster nos préparations ensemble. Avant les vacances d'automne, le thème était la pomme.

Autant de projets qui permettent aux élèves de découvrir l'école primaire, les enseignantes et les futurs camarades.

5.6 Un poulailler à l'école

Nous remercions les parents d'élèves qui nous ont construit ce magnifique outil de travail, de qualité, très sécurisé mais aussi très esthétique. Nous avons passé un sympathique samedi ensemble pour finir par un repas partagé dans la cour de l'école, au soleil.

Objectifs (entre autres ...) : Gérer un poulailler, c'est l'école de la vie. Ce sont des moments de joie au contact des animaux, des moments de responsabilité lorsqu'il faut les nourrir et ramasser les œufs (les classes s'en chargeront à tour de rôle). Ce sont enfin des moments éducatifs en matière de développement durable. La problématique de l'élevage en batterie sera vue avec les GS par exemple.

Côté sécurité sanitaire, nous avons suivi les instructions de l'Inspection de l'éducation nationale : un certificat de bonne santé sera établi par le vétérinaire, les animaux seront traités chaque mois contre les parasites, un filet de protection posé sur le poulailler évitera le contact avec des oiseaux sauvages porteurs de maladies. Les enfants se laveront les mains, chaque fois qu'ils toucheront les animaux.

Pour le nourrissage pendant les vacances, nous ferons appel aux bénévoles désireux de le faire avec leur enfant. Une clef sera mise à disposition à la mairie pour permettre une rotation.

5.7 Spectacles et sorties culturelles :

Cinéma : Une sortie est prévue au cinéma de Montguyon pour les deux classes, un peu avant les vacances de Noël. Les entrées : 2,50 euros par élève pour un coût total de 205 euros. Le transport s'élèvera à environ 125 euros. Total 330 euros financés par la municipalité. Titre :

"Ernest et Célestine en hiver". Durée 45 minutes.

Participation au projet "Ecole et cinéma" pour la classe des moyens/grands :

Trois séances dans l'année, dont la première ("Shaun le petit mouton") aura lieu le 28 novembre, le matin, au cinéma de Montguyon : un film du patrimoine, un film étranger, un film de genre (animation, documentaire...). Séances et transports financées par la coopérative scolaire et la municipalité.

Pour cette année :

- **Shaun le mouton** de Mark Burton et Richard Starzak
(Grande-Bretagne, 2015, couleur, 1 h 25)
- **Tout en haut du monde** de Rémi Chayé,
(France, 2015, couleur, 1h20)
- **La Belle et la bête** de Jean Cocteau
(France, 1946, noir et blanc, 1h36)

5.8 Sorties nature :

Nous nous rendrons à la Maison de la Forêt le mardi 28 novembre prochain pour des activités de compostage et plantation d'un arbre. Le pique-nique est prévu sur place, puis nous rentrerons vers 13 h 30 pour la sieste des petits. Coût du transport 125 euros offert par la municipalité.

Nous prévoyons une sortie en Pôle Nature en Juin. Nous n'avons, pour l'heure, pas pris de décision.

5.9 jeux de société

Les familles sont invitées à venir jouer à des jeux de société le mercredi matin de 9 h 00 à 10 h 15 dans la classe des moyens/grands.

Mme de Ligt remercie les efforts financiers nombreux de la municipalité qui permettent, non seulement la gratuité, mais aussi des projets culturels et sportifs nombreux et riches.

5.10 Evenement festif destiné à l'accueil des familles (portes ouvertes)

La semaine de la maternelle

Dans l'académie de Poitiers, le Rectorat a fait de l'école maternelle l'une de ses priorités.

Dans ce cadre, le "Pôle maternelle 17" organise, au printemps 2018, la semaine de la maternelle dans le département.

L'objectif est de donner à voir l'école maternelle d'aujourd'hui en mettant en évidence les apprentissages scolaires qui y sont conduits tout au long de l'année et la spécificité de cet enseignement auprès des plus jeunes élèves.

Nous vous informerons plus avant, en temps voulu, sur le projet.

5.11 Présentation des activités pédagogiques complémentaires.

Les Activités pédagogiques complémentaires, instaurées par décret, sont un moyen d'accompagner les acquisitions réalisées sur le temps scolaire.

Les A.P.C sont mises en place depuis la rentrée de septembre 2013 dans toutes les écoles.

Le volume horaire annuel est de 36 heures répartis selon un calendrier établi en conseil des maîtres, deux fois 45 minutes le lundi et le mardi de 15 h 45 à 16 h 30, sur les mêmes temps que les A.P.E.

Les deux enseignantes prennent en charge les élèves par petits groupes (5 à 6 élèves) pour travailler sur des activités en lien avec le projet d'école (promenades en forêt, Land Art, jardinage, arts visuels ...) et plus tard dans l'année (période 4 et 5) en remédiation.

6 Rythmes scolaires à la rentrée 2018

Précision : La loi reste la même, le changement, s'il a lieu, est dérogatoire.

Le point de vue des enseignantes : En maternelle où l'impact des ruptures d'adaptation générées par l'interruption du week-end est très perceptible, l'ajout d'une matinée favorise la régularité et la continuité des apprentissages.

Nous n'avons pas constaté que les enfants étaient plus fatigués le vendredi qu'auparavant, ils sont fatigués en fin de semaine, quel que soit le rythme, ce qui est normal.

Même si nous comprenons le point de vue des familles relativement à l'organisation des modes de garde du mercredi après-midi et le surcoût financier généré pour les municipalités, nous regretterons beaucoup de perdre cette matinée précieuse en terme d'apprentissage.

La parole est donnée à la municipalité et aux parents d'élèves.

Suite aux questionnaires des parents d'élèves, 26 familles ont répondu qu'elles étaient favorables à la semaine de 4 jours et 6 préfèrent rester à 4 jours et ½. Les raisons invoquées sont la fatigue chez les enfants en fin de semaine et les difficultés d'organisation le mercredi après midi.

7) Questions diverses

Une remarque est faite à propos de la cantine: le personnel est-il formé aux premiers secours ?

M. Ardois répond que oui pour Anita.

Petit tour d'horizon du sondage auprès des familles.

Mmes Faury et Lorient expliquent le fonctionnement des APE. Deux personnes interviennent et les élèves changent d'animateur chaque semaine. Les activités sont les suivantes : lecture, musique, relaxation et récréation ou dessin animé le vendredi selon la météo.

Le questionnaire a montré que de manière générale, les parents étaient satisfaits des activités proposées durant les TAP. Toutefois ils aimeraient être informés des activités proposées.

Les parents souhaiteraient que la mairie fasse un affichage à l'école détaillant les activités jour par jour.

Concernant la cantine, certains parents trouvent que les menus sont moins variés et peu équilibrés. A cela M. Ardois répond que tous les menus sont validés par une diététicienne. Les parents trouvent que les repas sont chers et que les produits sont de moins bonne qualité que par le passé (moins de produits frais). M. Ardois répond que la cantine ne fournit que 100 repas par jour et qu'il est difficile de trouver des prix intéressants sur des produits locaux. De plus, la plupart des petits producteurs ne font pas de livraison.

Mme de Ligt fait aussi le point sur les rentrées de la coopérative pour 2017/2018 : 450 euros, la moitié des familles a participé et réglé le montant de la coopérative. Il n'y aura pas de relance.

Elle rappelle le budget octroyé par la municipalité de 1300 euros par classe pour les fournitures scolaires ainsi que 1450 euros pour les sorties et voyages scolaires et remercie la municipalité.

Le tout sera soldé au 31/12/2017.

Comme chaque année, le problème du stationnement des véhicules devant l'école aux heures d'entrée et de sortie est soulevé. M. Ardois signale qu'un article a déjà été publié dans le bulletin municipal. Les parents proposent de faire un mot en commun avec les parents d'élèves élus à l'école élémentaire pour sensibiliser et informer les parents.

Huit familles disent ne pas être satisfaites des tarifs pratiqués pour la garderie, M. Ardois répond qu'il n'est pas possible de facturer au quart d'heure.

La PMI viendra à l'école pour la visite médicale des élèves de moyenne section le 12 décembre prochain. Les parents seront conviés.

La séance est levée à 20 h 15.

Date du prochain Conseil d'école : **Lundi 5 mars 2018 à 18 h.**

Compte-rendu rédigé par la Directrice

Valérie de Ligt